



# Assemblée générale

Soixante-cinquième session

Première Commission

**10<sup>e</sup>** séance

Jeudi 14 octobre 2010, à 15 heures  
New York

Documents officiels

*Président* : M. Koterec ..... (Slovaquie)

*La séance est ouverte à 15 h 20.*

## Points 88 à 104 de l'ordre du jour (*suite*)

### Examen thématique des questions à l'ordre du jour et présentation et examen de tous les projets de résolution présentés au titre des points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

**Le Président** (*parle en anglais*) : Avant d'en venir à la liste des orateurs, j'aimerais aborder une question d'organisation.

Aujourd'hui, l'Assemblée générale a décidé, sur recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de la soixante-cinquième session une question additionnelle, intitulée « Suivi de la Réunion de haut niveau du 24 septembre 2010 destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement », en tant que point 162 de l'ordre du jour, et de la renvoyer à la Première Commission.

À la suite de cette décision, j'ai reçu du Président de l'Assemblée générale une lettre dans laquelle il informe la Première Commission que l'Assemblée générale tiendra un débat sur cette question et que la Première Commission examinera toute proposition sur la question. Cette lettre sera rapidement publiée en tant que document officiel de la Première Commission. Dans ces conditions, je propose d'ajouter ce nouveau

point à notre programme de travail au titre du groupe « Mécanisme de désarmement ».

Si je n'entends pas d'objection sur cette proposition, je considérerai que la Commission souhaite agir de la sorte.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous allons poursuivre l'examen thématique consacré au groupe relatif aux armes nucléaires, y compris la présentation des projets de résolution.

**M. Gálvez** (Chili) (*parle en espagnol*) : Ma délégation a l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe de Rio. Le Groupe rappelle que l'existence d'armes nucléaires constitue en soi une menace pour la survie de l'humanité et que seules leur élimination complète et leur interdiction absolue peuvent prémunir contre leur emploi ou la menace de leur emploi.

Nous sommes particulièrement fiers d'appartenir à la première zone à forte densité de population dans le monde à s'être déclarée zone exempte d'armes nucléaires, en vertu du Traité de Tlatelolco visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, signé il y a 43 ans. Nous réaffirmons la validité de cette déclaration, adoptée lors de la première Conférence des États parties aux Traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires, qui s'est tenue à Mexico, en avril 2005, en tant que contribution au désarmement et à la non-

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

10-58128 (F)



Merci de recycler 

prolifération. Nous renouvelons par ailleurs notre attachement à la mise en œuvre intégrale de la Déclaration afin d'atteindre les objectifs communs fixés par les traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires.

Plus récemment, le 30 avril, la deuxième Conférence des États parties aux Traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires, des États signataires et de la Mongolie s'est tenue à New York (voir NWFZM/CONF.2010/1) dans le but de renforcer les mécanismes des zones exemptes d'armes nucléaires et de contribuer aux efforts en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Nous exhortons les États qui possèdent des armes nucléaires à s'acquitter immédiatement de leurs obligations au titre de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et à appliquer sans tarder les mesures relatives au désarmement nucléaire, adoptées par les Conférences d'examen de 1995, 2000 et 2010, qui constituent un moyen efficace de parvenir au désarmement nucléaire.

L'absence de progrès et les résultats décevants enregistrés ces 10 dernières années soulignent l'urgente nécessité de mettre pleinement en œuvre les engagements visant la réalisation de l'objectif essentiel du désarmement et de l'élimination et de l'interdiction des armes nucléaires. À cet égard, nous maintenons que la réalisation de ces objectifs exige des États qu'ils fassent preuve d'une ferme volonté politique, notamment ceux qui possèdent des armes nucléaires. Nous insistons sur le fait que toutes les initiatives en matière de désarmement nucléaire doivent être irréversibles, transparentes et vérifiables.

Nous sommes pleinement convaincus que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est la pierre angulaire du mécanisme de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Réaliser l'universalité de ce Traité devrait donc être une priorité pour la communauté internationale. C'est pourquoi nous appelons la communauté internationale tout entière à faire tous les efforts nécessaires pour atteindre cet objectif. Nous exhortons également les États qui ne sont pas parties au Traité à y adhérer de façon prioritaire, inconditionnelle et en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires.

Dans cet ordre d'idées, le Groupe de Rio se félicite de la tenue à New York, en mai dernier, de la Conférence des parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010.

Nous prenons note de l'adoption par cette conférence d'un document final de fond [NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)] qui, nous l'espérons, se traduira dans les faits à brève échéance.

Nous espérons que les signaux politiques encourageants en provenance des États dotés d'armes nucléaires, qui, sur le plan bilatéral et multilatéral, se sont de nouveau engagés à l'égard du désarmement nucléaire, déboucheront prochainement sur des mesures concrètes. À cet égard, le nouveau Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur de nouvelles réductions et limitations de leurs armements stratégiques offensifs nous apparaît comme un pas dans la bonne direction.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires internationalement reconnues repose sur des accords librement consentis entre les États concernés. Ces accords renforcent la paix et la sécurité aux niveaux régional et international ainsi que le régime de non-prolifération et contribue à la réalisation du désarmement nucléaire. La création de zones exemptes d'armes nucléaires et le plein respect de ces accords peuvent permettre que de vastes régions du monde demeurent à l'abri des armes nucléaires.

Nous demandons instamment aux États dotés d'armes nucléaires et à tout autre État visé dans les protocoles pertinents aux traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires qui n'ont pas signé ni ratifié lesdits protocoles de le faire rapidement. Nous enjoignons également les États dotés d'armes nucléaires, qui ont signé ou ratifié un des protocoles pertinents aux traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires en émettant des réserves et/ou en faisant des déclarations interprétatives unilatérales relatives au processus de dénucléarisation d'une zone, de revoir leur position ou d'y renoncer.

À cet égard, le Groupe de Rio se félicite de la ratification par certains États dotés d'armes nucléaires des protocoles aux traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires et de l'intention déclarée des États-Unis d'Amérique de ratifier les protocoles aux Traités de Pelindaba et Rarotonga, et de mener des consultations avec les parties aux zones exemptes d'armes nucléaires en Asie centrale et en Asie du Sud-Est, en vue de signer et ratifier les protocoles pertinents.

Des progrès notables ont été accomplis depuis la tenue en 2005 de la première Conférence des États parties aux Traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires et des États signataires. Nous

saluons l'entrée en vigueur, le 21 mars 2009, du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, qui a permis l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires dans cette région. Nous saluons également l'entrée en vigueur, le 15 juillet 2009, du Traité de Pelindaba portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, qui marque une étape déterminante dans la réalisation de l'objectif d'un désarmement nucléaire total et de la non-prolifération. Nous sommes convaincus de la précieuse contribution des zones exemptes d'armes nucléaires à la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Nous renouvelons notre appui à la création de toute urgence d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, conformément à la résolution sur le Moyen-Orient adoptée lors de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP en 1995 (NPT/CONF.1995/32 (Part. I), annexe), en vue de réaliser l'adhésion universelle au Traité sur le Moyen-Orient, et conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Si nous accueillons favorablement les mesures adoptées sur cette question lors de la Conférence d'examen de 2010, nous regrettons cependant que, 15 ans après l'adoption de la résolution, un aspect fondamental de la décision de proroger indéfiniment le Traité demeure en suspens.

Nous prions instamment les États dotés d'armes nucléaires de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour négocier et conclure un traité inconditionnel, assorti de garanties de sécurité juridiquement contraignantes en faveur des États non dotés d'armes nucléaires. En attendant l'entrée en vigueur de ce traité, nous exhortons les États dotés d'armes nucléaires à respecter entièrement les engagements déjà contractés à l'égard de garanties de sécurité négatives et de renoncer à leurs réserves et déclarations interprétatives unilatérales concernant les protocoles additionnels aux traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires. Cette question a été examinée lors de la Conférence d'examen du TNP de 2010, qui s'est tenue en mai, et le Groupe de Rio exige que des mesures pratiques soient prises dans ce sens.

Nous réaffirmons le droit inaliénable de tous les États à mettre au point, mener des recherches, produire et utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination. Aussi, nous insistons sur le rôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour ce qui est de vérifier que l'énergie nucléaire est utilisée à des fins exclusivement pacifiques. Nous sommes

convaincus que toute restriction ou limitation de l'utilisation de l'énergie à des fins pacifiques doit être conforme aux dispositions du TNP et à la Charte des Nations Unies. Nous soulignons également qu'il importe que les arrangements en matière de non-prolifération soient universels, transparents et non discriminatoires.

Notre position s'agissant de l'interdiction complète de tous les essais nucléaires n'a pas varié et nous insistons sur la nécessité de parvenir à l'adhésion universelle au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, en particulier par tous les États dotés d'armes nucléaires et les États visés à l'annexe 2, afin de contribuer au processus de désarmement nucléaire. Nous soulignons l'importance que revêt la mise en œuvre d'un moratoire sur les essais d'armes nucléaires ou de tout autre type d'explosions nucléaires jusqu'à l'entrée en vigueur du Traité. Pour atteindre pleinement les objectifs du Traité, il est indispensable que tous les signataires, en particulier les États non dotés d'armes nucléaires, demeurent constamment attachés à un désarmement complet et inconditionnel.

Nous appuyons le renforcement des mécanismes de coopération et de consultation entre les différentes zones exemptes d'armes nucléaires. À cette fin, nous encourageons les échanges d'informations entre les zones et nous nous efforçons d'harmoniser nos positions, si besoin est, au sein des instances, conférences et organisations internationales. À cet égard, nous saluons les efforts faits par l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes pour qu'une coopération existe entre les centres de coordination des autres zones exemptes d'armes nucléaires, afin que ces dernières puissent mettre en œuvre leurs objectifs communs.

Il importe d'intensifier les échanges d'informations entre les zones exemptes d'armes nucléaires pour leur permettre de progresser en tenant compte de leurs priorités spécifiques et des domaines d'intérêt communs dans lesquels il serait possible de mener des consultations et de renforcer la coopération entre les zones exemptes d'armes nucléaires.

Les États parties aux traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires et les États signataires ont démontré leur volonté de maintenir leurs régions à l'abri des armes nucléaires. Dans leur majorité, ces États souhaitent renforcer le processus visant à atteindre l'objectif ultime du désarmement

nucléaire et d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous devons unir nos forces pour atteindre cet objectif difficile mais réalisable.

**M. Valero Briceño** (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*): La République bolivarienne du Venezuela se rallie aux déclarations faites par le représentant du Brésil au nom du Marché commun du Sud et des États associés et par le représentant du Chili au nom du Groupe de Rio.

Depuis l'apparition des armes nucléaires, le monde vit sous la menace latente d'une guerre nucléaire, qui pourrait conduire à la disparition de l'espèce humaine. À elles seules ces armes représentent l'un des pires dangers pour l'humanité.

Aujourd'hui, le monde fait face à de nouvelles menaces, de nouveaux défis. D'une part, il est confronté à une accélération dans l'amélioration et la modernisation des armes nucléaires et, d'autre part, il se trouve face au risque que des groupes terroristes acquièrent de nouvelles armes nucléaires, bien que la responsabilité d'en prévenir le détournement incombe aux États Membres. À cela, il convient d'ajouter la menace que fait peser l'utilisation potentielle de ces armes par les États dotés d'armes nucléaires, notamment sur les pays qui se sont engagés à ne pas les mettre au point. De l'avis du Venezuela, la destruction complète des armes nucléaires est la seule garantie de la paix et de la sécurité internationales. Telle est donc notre exigence.

Pour le Venezuela, les États dotés d'armes nucléaires sont entièrement responsables de la mise en œuvre des mesures visant à réduire et éliminer leurs arsenaux nucléaires, conformément à la lettre et à l'esprit du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). De même, les efforts en faveur du désarmement et de la non-prolifération doivent être poursuivis simultanément.

C'est dans cet esprit que la cinquième Conférence d'examen du TNP et la Conférence de prorogation se sont tenues, au cours desquelles s'est dégagé un accord prévoyant la prorogation indéfinie de cet instrument. C'est là que réside l'espoir que les États parties travailleront ensemble afin de progresser sur la voie de la non-prolifération et du désarmement nucléaire. Ce sentiment s'est renforcé lors de la sixième Conférence des Parties au TNP, au cours de laquelle un accord a été obtenu sur la mise en œuvre des 13 mesures concrètes en faveur du désarmement. Malheureusement, les efforts pour atteindre ces

objectifs se sont heurtés à une absence de volonté politique de la part de certaines puissances nucléaires qui ne s'acquittent pas de leurs obligations internationales.

Le Venezuela espérait que l'on parviendrait à davantage d'accords de grande portée lors de la dernière Conférence d'examen, qui s'est tenue du 3 au 28 mai, mais les résultats obtenus par la Conférence permettront de faire progresser le dialogue multilatéral portant sur des mesures de désarmement spécifiques. À cet égard, il nous faut triompher de l'unilatéralisme et du recours aux deux poids, deux mesures qui, ces dernières années, ont eu des conséquences négatives sur la diplomatie en matière de désarmement.

Mon pays rappelle qu'il importe de convoquer une conférence internationale en 2012, afin d'examiner la question relative à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, comme en a décidé la dernière Conférence d'examen du TNP. Le Venezuela espère que cette conférence incitera les États du Moyen-Orient, dont l'État d'Israël, à créer une zone exempte d'armes nucléaires, dans laquelle la fabrication et la possession de ces terribles armes seraient interdites conformément au TNP.

Le Président Hugo Chávez a averti le monde que le plus grand risque de guerre nucléaire venait d'Israël, car il possède des bombes atomiques. C'est pourquoi nous insistons sur la nécessité de continuer à renforcer le plan d'action adopté en faveur du désarmement nucléaire, dans le respect des délais prescrits. Il faut également mettre en œuvre le plan d'action et fixer à 2025 la date limite pour la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Pour le Venezuela, les priorités arrêtées dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (résolution S-10/2) conservent leur plein effet, d'autant plus que le processus de modernisation des armes nucléaires s'est poursuivi à un rythme rapide et dangereux.

Le maintien par certaines puissances nucléaires de la doctrine de première frappe fait peser une menace sur la paix et la sécurité internationales. La négociation d'un instrument juridiquement contraignant dans le domaine des garanties de sécurité négatives serait particulièrement utile pour parvenir au désarmement et à la non-prolifération. Rien ne justifie, tant sur le plan politique que moral, le fait que les doctrines de sécurité de certaines puissances nucléaires, qui restent ancrées

dans la guerre froide, reposent encore sur la première frappe.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est un élément fondamental du régime de désarmement et de non-prolifération. Nous espérons donc que les efforts déployés pour mettre en œuvre ce traité toucheront à leur terme grâce à l'adhésion des États visés à l'annexe 2.

Le Venezuela déplore les pratiques regrettables qui portent atteinte au principe d'égalité juridique entre les États. Ainsi, certains États se voient refuser le droit inaliénable à mettre au point l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, conformément aux dispositions du TNP. Ce droit signifie beaucoup pour les nations en développement qui ont besoin de diversifier leurs sources d'énergie et d'accéder à l'indépendance technologique.

Le Venezuela rejette les sanctions injustes imposées par le Conseil de sécurité au peuple iranien. Nous demandons leur suspension immédiate.

Notre délégation renouvelle ici son plein attachement à la promotion d'un monde plus sûr et plus pacifique. Elle réaffirme catégoriquement le caractère essentiel du respect des principes du droit international et de la Charte des Nations Unies.

**M. Suda (Japon)** (*parle en anglais*) : Cette année, le peuple japonais a célébré le soixante-cinquième anniversaire des bombardements d'Hiroshima et de Nagasaki. Le Secrétaire général Ban Ki-moon nous a honorés de sa présence lors de la Cérémonie organisée au Mémorial de la paix d'Hiroshima. La veille, il s'était rendu à Nagasaki. Parce qu'il est le seul pays à avoir été victime de bombardements atomiques, le Japon croit fortement dans son rôle d'appui aux efforts internationaux visant la réalisation d'un monde sans armes nucléaires.

Dans cette perspective, le Japon a lancé une nouvelle initiative le mois dernier, de concert avec l'Australie, portant sur la tenue d'une réunion des ministres des affaires étrangères sur la question du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Les 10 pays qui ont participé à cette réunion et qui partagent cette même approche ont adopté une déclaration commune reflétant notre volonté de donner une suite aux résultats consensuels obtenus lors de la Conférence des États parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 et d'étudier des mesures concrètes pour parvenir

à un monde moins exposé aux risques nucléaires, l'objectif étant de parvenir à un monde sans armes nucléaires. Cette démarche collective sera toujours ouverte et participative. Le Japon espère que cette initiative, à laquelle coopèrent d'autres pays, permettra de faire progresser notre entreprise commune.

Au cours de la présente session de l'Assemblée générale, le Japon, avec plus de 50 États Membres, a déposé un projet de résolution révisé (A/65/L.43\*) sur le désarmement nucléaire qui s'intitule désormais « Unité d'action en vue de l'élimination totale des armes nucléaires ». Ce projet de résolution met l'accent sur les mesures concertées concrètes et pratiques que la communauté internationale doit prendre en vue de l'élimination complète des armes nucléaires. Nous devons préserver et renforcer l'élan actuel et aller de l'avant. Ma délégation espère beaucoup qu'un nombre plus élevé d'États appuieront et parraineront ce projet de résolution sur une unité d'action.

Le Japon se félicite de l'issue positive de la Conférence des États parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2010. Malgré les difficultés rencontrées par la Conférence sur de nombreux points, les États parties sont parvenus, grâce à leur souplesse et à leur clairvoyance, à un consensus sur un document final [NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)], qui renferme un plan d'action important incluant les trois piliers du Traité.

Il importait en particulier que soit renouvelé l'engagement sans équivoque des États dotés d'armes nucléaires de procéder à l'élimination complète de leurs arsenaux. Il a été convenu également de faire davantage d'efforts pour réduire et, à terme, éliminer tous les types d'armes nucléaires, déployées ou non. En outre, le principe de transparence a été clairement établi, tout comme les principes d'irréversibilité et de vérification de la mise en œuvre du Traité. Un autre acquis important concerne l'accord portant sur la mise en œuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient.

Dans la mesure n° 5 du Document final, les États dotés d'armes nucléaires sont invités à faire rapport en 2014 au Comité préparatoire sur les progrès concernant les engagements contractés en matière de désarmement. À cet égard, le Japon voit un signe encourageant dans la décision des cinq membres permanents (P-5) du Conseil de sécurité de tenir à Paris, en 2011, leur première réunion sur le suivi de la Conférence d'examen de 2010. Nous espérons que

cette réunion du P-5 débouchera sur des résultats tangibles.

Le Japon se félicite de la signature du nouvel accord START par les deux plus grands États dotés d'armes nucléaires, en avril de cette année. Nous espérons vivement que la Fédération de Russie et les États-Unis ratifieront ce traité crucial dans les meilleurs délais. Nous les encourageons à engager des discussions sur le suivi de ce traité.

En attendant que les États dotés d'armes nucléaires s'acquittent de leurs obligations en matière de désarmement, les États non membres du TNP ne doivent pas rester inactifs. Le Japon demande à ces États d'adhérer, rapidement et sans conditions, au TNP en qualité d'États non dotés d'armes nucléaires. D'ici là, nous prions instamment les États qui possèdent des armes nucléaires de stopper immédiatement leur accroissement et d'entamer une réduction de leurs arsenaux.

Nous appelons les États dotés d'armes nucléaires à poursuivre leurs efforts pour réduire à la fois le nombre et le rôle des armes nucléaires. Dans le même temps, nous les invitons à prendre des mesures pour réduire encore le risque lié au lancement accidentel ou non autorisé d'armes nucléaires et à veiller à ce que ces armes restent au niveau d'alerte le plus faible possible, pour favoriser la stabilité et la sécurité internationales.

Mettre fin à la production de matières fissiles à des fins d'armes nucléaires est une priorité absolue. La première mesure que nous devons prendre pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires consiste à faire cesser la fabrication d'armes nucléaires. Par conséquent, un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles est la mesure la plus concrète et la plus urgente qu'il nous faut prendre pour parvenir au désarmement et à la non-prolifération nucléaires. Le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles figure à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement depuis plus de 10 ans et constitue une question essentielle en matière de désarmement et de non-prolifération à l'échelle mondiale depuis plus de 40 ans. Cette réalité historique montre que, depuis des décennies, nous n'avons fait aucun progrès tangible dans le domaine du désarmement multilatéral. Parallèlement, des arguments généraux portant sur la nécessité et la manière de parvenir à l'élimination complète des armes nucléaires fleurissent tant au niveau public que politique partout dans le monde. Je pose la question : si

nous ne parvenons pas à prendre rapidement cette mesure urgente et concrète concernant le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, comment pourrions-nous progresser davantage vers l'élimination complète de ces armes?

Il est donc extrêmement regrettable que la Conférence du désarmement soit toujours dans une impasse du fait de l'usage abusif de la règle du consensus, bien qu'elle soit parvenue à un accord par consensus en mai de l'année dernière. Vivement préoccupé par cette situation, le Secrétaire général a convoqué, le 24 septembre, ici même à New York, une réunion de haut niveau afin de donner une nouvelle impulsion à la Conférence. Mon gouvernement lui est très reconnaissant de ses efforts. Nous n'accepterons pas que la Conférence du désarmement reste inactive pendant la session de l'année prochaine.

Face à une situation dans laquelle il n'existe pas de perspective réelle d'engager des négociations sur le FMCT au sein de la Conférence du désarmement, nous devons envisager d'autres solutions. L'année prochaine sera décisive pour la Conférence. Le Japon lance un appel à tous les États Membres afin qu'ils fassent preuve de souplesse pour décider par consensus du lancement de travaux de fond portant sur les questions centrales.

Comme il est stipulé dans la mesure n° 13 du Document final de la Conférence d'examen de 2010, tous les États qui ont ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) s'engagent à en promouvoir l'entrée en vigueur et l'application à l'échelle nationale, régionale et mondiale. Nous invitons tous les États à agir dans ce sens. Depuis des années, le Japon est un fervent défenseur des initiatives de coopération favorisant l'entrée en vigueur du Traité. Ainsi, le Japon a convié des représentants de l'Égypte et de l'Indonésie à visiter ses installations dans le cadre du système de surveillance internationale, afin qu'ils acquièrent une meilleure compréhension du Traité et de son processus de ratification. Il était donc des plus importants que l'Indonésie, un des neuf pays visés à l'annexe 2, ait indiqué qu'elle ratifierait le TICE dans un proche avenir.

Les progrès réalisés en matière de désarmement nucléaire et la promotion de la non-prolifération nucléaire se renforcent mutuellement. La meilleure façon de consolider le régime de non-prolifération consiste à renforcer les garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et à en

améliorer l'efficacité. Le Japon prie instamment les États qui n'ont pas encore conclu ni appliqué l'accord de garanties intégrales et le protocole additionnel de le faire au plus vite, comme l'ont demandé, en mai, la Conférence d'examen du TNP en 2010 et, en septembre, la Conférence générale de l'AIEA.

La communauté internationale doit poursuivre l'examen des questions nucléaires liées à la République populaire démocratique de Corée et à l'Iran. Le programme de développement nucléaire de la République populaire démocratique de Corée fait peser une grave menace sur la paix et la sécurité de l'est de l'Asie et de la communauté internationale, et constitue un défi de taille pour le régime du TNP. Le Japon enjoint la République populaire démocratique de Corée de prendre des mesures concrètes conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'AIEA et de s'acquitter de ses obligations, en particulier les pays figurant dans la Déclaration conjointe de 2005 des pourparlers à six. Le Japon réaffirme sa vive préoccupation face aux risques de prolifération inhérents au programme nucléaire iranien et souligne qu'il importe que l'Iran s'acquitte entièrement et immédiatement de ses obligations internationales.

Sur la voie de l'élimination complète des armes nucléaires, il est primordial que leur rôle soit diminué dans le domaine de la sécurité stratégique et que nous poursuivions notre recherche d'un monde à moindre risque nucléaire. En outre, j'invite ceux qui possèdent ou chercheraient à acquérir des armes nucléaires que le seul fait de posséder des armes nucléaires ne constitue pas un atout politique au niveau international. À ce propos, j'aimerais achever mon intervention en citant le Secrétaire général Ban Ki-moon, qui, lors de la cérémonie organisée au Mémorial de la Paix d'Hiroshima, le 6 août, déclarait que « le statut et le prestige n'appartiennent pas à ceux qui possèdent des armes nucléaires, mais à ceux qui les rejettent » (*voir SG/SM/13045*).

**M<sup>me</sup> Ledesma Hernández** (Cuba) (*parle en espagnol*) : La délégation cubaine se rallie entièrement à la déclaration faite sur cette question par le représentant du Chili au nom du Groupe de Rio.

Le désarmement nucléaire est et continue d'être la priorité absolue dans le domaine du désarmement. L'existence même des armes nucléaires et de doctrines envisageant leur possession et leur utilisation menacent gravement la paix et la sécurité internationales. On

compte près de 23 000 armes nucléaires à travers le monde, dont 7 500 peuvent être déployées sur le champ. Certains États dotés d'armes nucléaires n'ont pas renoncé à leur emploi conformément à des doctrines de sécurité reposant sur ce qu'on appelle la théorie de la dissuasion nucléaire. Pis encore, ces États consacrent des millions de dollars au financement de programmes de modernisation de leurs arsenaux nucléaires. De l'avis de Cuba, l'emploi d'armes nucléaires est un acte tout à fait immoral et illégal qu'aucune circonstance ou doctrine de sécurité ne saurait justifier. L'emploi de ces armes serait une violation flagrante des règles internationales relatives à la prévention du génocide.

Les résultats enregistrés par la huitième Conférence des États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) sont un pas dans la bonne direction. Toutefois, gardons-nous de tout triomphalisme en la matière, car nous sommes encore en deçà de ce qui est escompté. La Conférence d'examen stipule clairement qu'un écart considérable demeure entre la rhétorique, les bonnes intentions réitérées par certains États dotés d'armes nucléaires et les engagements et les mesures qu'ils s'appêtent à prendre.

Nous n'avons fait l'économie d'aucun effort pour veiller à ce que le plan d'action fixe un calendrier pour des initiatives précises, et pour faire de 2005 la date butoir pour la réalisation de l'élimination complète des armes nucléaires. Malheureusement, en raison de l'opposition implacable de certains États dotés d'armes nucléaires, il n'a pas été possible de parvenir à un accord sur le sujet. Certes, nous avons fait un pas dans la bonne direction, mais le plan d'action adopté révèle ses limites et ses imperfections. Les progrès limités réalisés lors de la Conférence d'examen devraient nous inciter à poursuivre notre tâche dans le domaine du désarmement nucléaire et de la mise en œuvre intégrale de toutes les dispositions du TNP. Le désarmement nucléaire ne saurait être un objectif sans cesse reporté ou soumis à des conditions.

En sa qualité de membre de la Conférence du désarmement, Cuba approuve l'ouverture en priorité de négociations en son sein portant sur un programme de désarmement nucléaire conduisant à l'élimination et à l'interdiction complètes des armes nucléaires. Ce programme devrait comporter un calendrier transparent, irréversible, vérifiable et juridiquement contraignant. De même, les États dotés d'armes nucléaires doivent s'engager à cesser la mise au point

de ces armes et à les retirer immédiatement des territoires des pays qui n'en possèdent pas. Tant que cet objectif n'aura pas été atteint, il nous faudra mettre en place de toute urgence des garanties de sécurité globales, inconditionnelles et juridiquement contraignantes, afin de prémunir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes.

Cuba est opposée à la démarche sélective prônée par ceux qui privilégient des mesures contre la prolifération horizontale au détriment des problèmes liés à la prolifération verticale, en omettant totalement le fait que l'interdiction et l'élimination complète des armes nucléaires est le véritable objectif.

Nous appuyons le droit inaliénable des États à mener des recherches, mettre au point et utiliser la technologie nucléaire à des fins pacifiques sans discrimination.

Les ressources considérables consacrées au maintien des armes nucléaires et de leur infrastructure technique devraient être utilisées pour financer des programmes de développement axés sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Cela constituerait une importante contribution à la paix et à la sécurité internationales. Cuba réaffirme son ferme attachement à la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires, et sa pleine disponibilité à œuvrer à la concrétisation de cet objectif, pour le bien de l'humanité tout entière.

**M. van den IJssel** (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Puisque j'interviendrais pour la première fois devant la Première Commission à la présente session, je saisis l'occasion qui m'est offerte pour vous dire ma joie de vous voir, Monsieur le Président, présider les travaux de la Commission.

Les Pays-Bas se rallient entièrement à la déclaration faite hier par le représentant de l'Union européenne. J'aimerais cependant faire les observations suivantes d'un point de vue national.

Les Pays-Bas se réjouissent de constater que l'élan acquis en matière de désarmement et de non-prolifération n'est pas retombé, comme en témoigne notamment l'issue positive de la Conférence des États parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui s'est tenue en mai 2010. Nous nous félicitons de l'accord réalisé sur des plans d'action de suivi portant sur les trois piliers du TNP, ainsi que de la décision de

convoquer en 2012 une conférence portant sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Ces avancées témoignent de notre volonté commune de défendre le régime de non-prolifération et de désarmement nucléaires et de le renforcer.

Il nous faut désormais commencer à mettre en œuvre ces plans d'action. Nous devons davantage faire fond sur les résultats obtenus par la Conférence d'examen et préserver l'esprit de consensus et de coopération qui a caractérisé les négociations sur le TNP. Les Pays-Bas sont résolus à œuvrer activement à cette fin en participant à l'élaboration de mesures concrètes. Dans cette perspective, j'aimerais, à l'instar de mon collègue, l'Ambassadeur Suda du Japon, mentionner la déclaration commune publiée, le 22 septembre, par les Ministres des affaires étrangères de l'Allemagne, de l'Australie, du Canada, du Chili, des Émirats arabes unis, du Japon, du Mexique, des Pays-Bas, de la Pologne et de la Turquie, qui vise à donner suite au document final [[NPT/CONF.2010/50](#) (Vol. I)] de la Conférence d'examen du TNP en 2010 et à faire progresser ensemble les ordres du jour en matière de désarmement et de non-prolifération. Ces ordres du jour sont des processus qui se renforcent mutuellement et qui doivent être équilibrés, car ils constituent les deux facettes d'une même médaille.

L'une des questions concrètes sur lesquelles les Pays-Bas, avec d'autres pays, se pencheront est celle de savoir comment contribuer le plus efficacement à l'élaboration de formulaires uniques de notification à l'intention des États dotés d'armes nucléaires pour qu'ils s'acquittent de l'obligation de faire rapport de leurs engagements en matière de désarmement nucléaire à la réunion de 2014 du Comité préparatoire du TNP.

Nous appuyerons tous les efforts visant à promouvoir l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et à favoriser la mise en place d'un système de vérification, tout en soulignant qu'il importe de maintenir un moratoire sur les explosions expérimentales d'armes nucléaires et d'autres explosions nucléaires, en attendant l'entrée en vigueur du Traité.

Nous recommandons vivement la négociation et l'élaboration d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles (FMCT), tout en enjoignant les États qui possèdent des armes nucléaires de décréter et maintenir un moratoire sur la production de matières

fissiles à des fins d'armes. Dans le cadre de ces efforts, nous aiderons à déterminer la façon d'aborder des questions telles que la vérification, ce qui faciliterait la mise en œuvre du FMCT grâce à l'instauration d'un dialogue avec d'autres pays.

Nous chercherons les moyens d'améliorer la coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique, afin de contribuer au rayonnement de l'Agence, notamment auprès des États qui n'ont pas encore conclu ni appliqué l'accord de garanties intégrales et le protocole additionnel, l'objectif étant de promouvoir l'universalisation du Protocole additionnel.

De concert avec d'autres pays, les Pays-Bas encouragent tous les États à promouvoir, autant que faire se peut, l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération, afin de sensibiliser davantage l'opinion publique à cette question et atteindre plus rapidement l'objectif d'un monde sans armes nucléaires.

Au cours des délibérations de la Première Commission à la présente session, nous entendons travailler avec toutes les délégations pour consolider les acquis de la Conférence d'examen et nous en inspirer, ce qui ne manquera pas de se refléter dans les différents projets de résolution soumis à l'examen de la Première Commission.

Les Pays-Bas sont reconnaissants au Secrétaire général Ban Ki-moon pour son engagement personnel envers la cause du désarmement et de la maîtrise des armements. La convocation d'une réunion de haut niveau, le 24 septembre, est une preuve supplémentaire des efforts positifs qu'il déploie pour avancer dans ce domaine. Nous nous félicitons des résultats enregistrés à cette réunion de haut niveau et y voyons le point de départ pour la poursuite des discussions.

Comme l'a souligné le représentant des Pays-Bas au cours de cette réunion de haut niveau, l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement n'est pas admissible. Le suivi de la Réunion de haut niveau, tant au sein de la Conférence du désarmement qu'en dehors de celle-ci, est donc une nécessité. N'oublions pas que l'ouverture rapide de négociations sur le désarmement doit rester notre objectif et que si ces négociations ne débutent pas au sein de la Conférence du désarmement, nous devons rechercher d'autres solutions pour aller de l'avant. Nous entendons participer activement aux consultations portant sur le suivi de la Réunion de haut niveau au

cours des séances de la Première Commission à la présente session et ultérieurement.

**M. Cabactulan** (Philippines) (*parle en anglais*) : L'absence d'armes nucléaires ou d'États dans lesquels les armes nucléaires ont été totalement éliminées ou détruites constitue la seule garantie contre leur utilisation ou la menace de leur utilisation. La communauté internationale doit s'engager à débarrasser le monde des armes nucléaires. D'ailleurs, il existe déjà une norme mondiale ou un objectif convenu pour leur élimination complète. Les dirigeants mondiaux se sont déjà exprimés sur ce sujet. Dans leur ensemble, les déclarations conjointes et les discours individuels prononcés par des dirigeants dans des enceintes internationales ou devant des audiences mondiales, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), l'issue de la Conférence d'examen du TNP en 2000, à savoir les 13 mesures concrètes, et le Document final de la toute dernière Conférence d'examen du TNP de 2010 [[NPT/CONF.2010/50](#) (Vol. I)] prouvent amplement et sans équivoque qu'il existe un accord sur la nécessité de parvenir à un monde sans armes nucléaires. Par conséquent, la tâche qui nous attend vise uniquement l'application, avec un sentiment plus fort de l'urgence, de mesures concrètes et pratiques qui nous conduiront vers un monde libéré de ces arsenaux inhumains.

Nous prions instamment les États dotés d'armes nucléaires de traduire leurs engagements en actes. Parmi ces engagements figurent les mesures n° 3, n° 5 et n° 21 figurant dans les conclusions et recommandations pour des mesures de suivi du Document final. Dans la mesure n° 3, il est stipulé que pour exécuter l'engagement qu'ils ont pris sans équivoque de procéder à l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires, les États dotés d'armes nucléaires se doivent de redoubler d'efforts pour réduire et, à terme, éliminer tous les types d'armes nucléaires, déployées ou non, notamment par des mesures unilatérales, bilatérales, régionales et multilatérales.

Dans la mesure n° 5, les États dotés d'armes nucléaires s'engagent à accélérer les progrès concrets sur les 13 mesures pratiques tendant au désarmement nucléaire, adoptées lors de la Conférence d'examen de 2000. Les États dotés d'armes nucléaires sont notamment invités à réduire tous les types d'armes nucléaires, quels que soient leur type ou leur localisation, et à réduire le rôle et l'importance des armes nucléaires dans tous les concepts, doctrines et politiques militaires et de sécurité.

Dans la mesure n° 21, les États dotés d'armes nucléaires sont encouragés à adopter un formulaire unique de notification et à déterminer la périodicité appropriée pour sa présentation. En outre, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies est invité à créer une base centrale de données accessible au public qui comprendra les renseignements communiqués par les États dotés d'armes nucléaires. Les Philippines espèrent que les États dotés d'armes nucléaires prendront ces mesures et que le Secrétaire général créera cette base, de façon que les États prennent conscience des progrès réalisés vers l'objectif de l'élimination complète des armes nucléaires.

Le TNP est la pierre angulaire du régime de non-prolifération nucléaire et de désarmement nucléaire. À cet égard, nous prions instamment les quelques pays qui sont restés en dehors du TNP de tenir compte de l'appel en faveur de la mise en œuvre universelle du Traité.

Il appartient également aux États d'envisager sérieusement la négociation d'une convention sur les armes nucléaires. Cette convention figure dans le plan d'action en cinq points du Secrétaire général ainsi que dans le plan d'action en 64 points figurant dans le Document final de la Conférence d'examen du TNP en 2010.

Les Philippines appuient fermement le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et souhaiteraient qu'il entre dès que possible en vigueur. À cette fin, les Philippines enjoignent les neuf États figurant à l'annexe 2 de ratifier le Traité sans délai. Les Philippines enjoignent également les États visés à l'annexe 2, qui n'ont pas encore ratifié le Traité, à le faire le plus rapidement possible.

Les Philippines accordent beaucoup d'importance aux zones exemptes d'armes nucléaires pour leur contribution au désarmement nucléaire et à la non-prolifération nucléaire. Nous espérons que les États dotés d'armes nucléaires adhéreront aux protocoles respectifs de ces zones, et surtout à celui du Traité de Bangkok. Les Philippines accordent une place prépondérante à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient et insistent sur l'importance d'une conférence réussie sur cette question en 2012. À cette fin, les Philippines prient instamment les auteurs de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient [NPT/CONF.1995/32 (voir part I, annexe)] et le Secrétaire général de prendre dès que possible les mesures qui s'imposent pour nommer un

facilitateur acceptable par tous les États de la région et de désigner un gouvernement pour accueillir la conférence de 2012.

Les Philippines se joignent au consensus auquel est récemment parvenue la Première Commission, à savoir que l'emploi d'armes nucléaires – sans aucun doute les armes les plus inhumaines jamais inventées – constitue un acte inhumain contraire au droit humanitaire international. Ma délégation souhaite mentionner ici le plan d'action en 64 points figurant dans le Document final de la Conférence d'examen du TNP en 2010, dans lequel la Conférence exprime sa vive inquiétude face aux conséquences humanitaires catastrophiques de toute utilisation d'armes nucléaires et réaffirme la nécessité pour tous les États de respecter, en toute circonstance, le droit international, notamment le droit international humanitaire.

Les Philippines remettent également en question le concept de dissuasion, mais déclarent, avant tout, que les armes nucléaires doivent être proscrites.

**M<sup>me</sup> Skorpen** (Norvège) (*parle en anglais*) : Quarante ans après l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), le risque d'anéantissement nucléaire nous menace toujours. Toutefois, le consensus qui se fait de plus en plus jour ces dernières années sur la nécessité d'éliminer ces armes suscite un certain optimisme. L'utilité des armes nucléaires en tant qu'instruments militaires et politiques est de plus en plus remise en question et il est généralement admis que les conséquences humanitaires de l'utilisation éventuelle d'une arme nucléaire sont si épouvantables que rares sont ceux qui soient capables d'imaginer une situation dans laquelle ces armes seraient effectivement utilisées.

Dès lors, si l'on admet le caractère inhumain des armes nucléaires, il est paradoxal que ces armes continuent de jouer un rôle prépondérant dans les politiques de sécurité. Cela est d'autant plus paradoxal si l'on envisage la possibilité d'une guerre nucléaire accidentelle, qu'il s'agisse d'une erreur de calcul ou d'un dysfonctionnement. Un nombre inquiétant d'armes nucléaires se trouvent en état d'alerte avancée, prêtes à être lancées à titre d'avertissement. Il est tout aussi terrifiant de penser que ces armes pourraient tomber aux mains de terroristes.

La Conférence d'examen du TNP de 2010, qui s'est tenue en mai, a réaffirmé que l'élimination complète des armes nucléaires est la seule garantie absolue contre leur utilisation ou la menace de leur

utilisation. Aussi, lorsque des États non dotés d'armes nucléaires appellent à des engagements plus fermes de la part des États dotés d'armes nucléaires à l'égard de cet objectif, on leur dit d'être réalistes et patients. Mais la patience est-elle de mise dans la situation actuelle?

Nous avons fait preuve de patience. Cela fait 40 ans que les États dotés d'armes nucléaires se sont engagés à éliminer leurs arsenaux nucléaires. La guerre froide a pris fin il y a 20 ans. Il n'est donc pas étonnant que notre patience ait des limites. En quoi est-ce irréaliste que d'attendre plus des États dotés d'armes nucléaires? Ce que nous demandons est tout à fait réalisable. La plupart des États n'ont jamais possédé d'armes nucléaires, et certains y ont renoncé. C'est une question de choix et d'orientation politique.

Un monde exempt d'armes nucléaires devrait être raisonnablement à notre portée, pour autant qu'existe une volonté politique suffisante. Ce n'est pas aux générations futures que doit incomber la tâche d'éliminer ces armes. Le nouvel accord START, signé entre les États-Unis et la Fédération de Russie, est un pas dans la direction souhaitée. Nous espérons assister rapidement à des ratifications et à la tenue de pourparlers de suivi portant sur toutes les catégories d'armes nucléaires.

Sur la base d'un réalisme impatient, nous attendons beaucoup de l'obligation pour les États dotés d'armes nucléaires de faire rapport de leurs obligations en matière de désarmement nucléaire à la réunion de 2014 du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP. Concernant la décision prise sur le Moyen-Orient par la Conférence d'examen de 2010, la Norvège est prête à offrir son aide pour que la conférence de 2012 contribue de manière significative à l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive et de leurs vecteurs dans la région.

Plus de la moitié des pays du monde possèdent désormais des zones exemptes d'armes nucléaires et davantage d'États les rejoignent dans cette démarche. Ces zones sont déterminantes pour la non-prolifération et le désarmement. Elles permettent de souligner qu'il n'existe pas de logique dans le fait de maintenir une catégorie d'armes qui ne doivent ni ne peuvent être utilisées. Nous devons vérifier que nos systèmes de vérification sont suffisamment fiables pour offrir les garanties suffisantes, tant sur le plan de la non-prolifération que du désarmement, et que le processus de désarmement s'effectue conformément aux

principes de vérifiabilité, d'irréversibilité et de transparence.

Le Royaume-Uni et la Norvège se sont penchés de concert sur la vérification du démantèlement des ogives nucléaires. Des experts norvégiens procéderont à une inspection expérimentale, en décembre prochain, au Royaume-Uni. Si cet essai est concluant, il montrera comment les inspecteurs internationaux peuvent accéder à des sites sensibles sans violer le régime de non-prolifération ni avoir accès à des renseignements sensibles.

Nous devons faire de notre mieux pour mettre en œuvre et renforcer les obligations en matière de non-prolifération. Cela suppose la mise en œuvre du Protocole additionnel à l'Accord de garanties intégrales de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Dans un monde exempt d'armes nucléaires, les garanties intégrales de l'AIEA et le Protocole additionnel devraient faire office de critères de vérification. Idéalement, tous les États devraient pouvoir bénéficier de garanties globales.

Les vives inquiétudes suscitées par la prolifération doivent être dissipées grâce à des efforts plus intenses. La Norvège prie de nouveau instamment l'Iran de répondre aux appels lancés par l'ONU et de coopérer pleinement avec l'AIEA. Il appartient à l'Iran de faire la preuve que son programme nucléaire n'est mis en œuvre qu'à des fins pacifiques. Personne ne refuse à l'Iran le droit de bénéficier des utilisations pacifiques. De même, la Norvège est profondément préoccupée par le programme nucléaire de la République populaire démocratique de Corée et appuie entièrement les efforts tendant à la reprise des consultations entre les États les plus concernés.

En outre, nous devons poursuivre nos efforts en vue de conclure des accords de coopération portant sur la fabrication de combustible nucléaire destiné aux réacteurs civils et la gestion des déchets nucléaires. Nous devons également poursuivre la transformation des réacteurs de recherche nucléaire civils afin qu'ils utilisent de l'uranium faiblement enrichi plutôt que de l'uranium hautement enrichi. En effet, la sûreté nucléaire va de pair avec le désarmement et la non-prolifération nucléaires.

Nous nous félicitons de l'issue positive de la Conférence d'examen du TNP, magistralement présidée par l'Ambassadeur Libran Cabactulan. L'heure n'est cependant pas à l'autosatisfaction. Le prochain cycle d'examen du TNP sera déterminant. Le plan d'action

recommandé dans le document final adopté cette année par la Conférence d'examen [NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)] doit être mis en œuvre.

La Norvège salue également les récentes mesures en faveur de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Cela nous rapprochera d'un monde sans armes nucléaires.

En guise de conclusion, je dirai que la menace que font peser sur nous les armes nucléaires est un problème inhérent à l'activité humaine. Seuls les hommes peuvent le résoudre, ainsi que les femmes, s'ils font preuve d'imagination, de créativité, de volonté politique et de persévérance.

**M<sup>me</sup> Aitimova (Kazakhstan) (parle en anglais) :** Depuis qu'il a procédé à la fermeture définitive du deuxième site d'essai nucléaire le plus important au monde et renoncé au quatrième plus grand arsenal nucléaire, le Kazakhstan est, depuis son indépendance, un fervent défenseur du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Par conséquent, le Kazakhstan exhorte tous les États Membres à réaliser l'universalité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et à respecter les garanties intégrales de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et de son Protocole additionnel.

La stagnation et l'inefficacité persistantes du régime du TNP a permis la propagation des armes nucléaires et l'apparition de facto de nouveaux États nucléaires. Aucun effort ne doit donc être épargné pour freiner la non-prolifération à tous les niveaux.

Bien qu'il s'agisse d'une avancée positive, le Document final [NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)] de la Conférence d'examen du TNP de mai n'est pas un succès absolu. Des initiatives plus concertées aux niveaux multilatéral et politique seront nécessaires si l'on veut accomplir scrupuleusement la tâche qui nous a été confiée dans des domaines fondamentaux, afin de parvenir à l'élimination définitive des armes nucléaires.

Le Kazakhstan appuie l'entrée en vigueur dans les meilleurs délais du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, de façon que le Comité préparatoire puisse devenir un organisme de vérification à part entière. Mon pays coopère activement, avec l'Organisation du Traité, à la promotion du développement et du fonctionnement du Système de surveillance international et des techniques

d'inspection sur site par le biais de nos cinq stations de poursuite opérationnelles 24 heures sur 24.

L'initiative du Secrétaire général Ban Ki-moon visant la convocation d'une réunion de haut niveau destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement devrait être l'occasion de démontrer, de manière plus concrète et sans équivoque, la nécessité d'une volonté politique pour surmonter les divergences et, ce faisant, de permettre à la Conférence de jouer à nouveau un rôle de catalyseur du renforcement du processus de désarmement.

De l'avis de mon pays, l'ouverture rapide de négociations relatives à un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles est une des questions urgentes à l'ordre du jour de la sécurité mondiale, tout comme l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques. Face au nombre croissant de pays qui participent à des programmes spatiaux, il est de la plus haute importance de conclure un traité juridiquement contraignant portant sur le contrôle des armes dans l'espace. Il est capital de faire progresser la question de la prévention d'une course aux armements dans l'ordre du jour sur l'espace en y associant d'autres organismes internationaux traitant des questions liées à l'exploration spatiale.

Eu égard à la demande croissante dont fait l'objet l'énergie nucléaire, le Kazakhstan approuve les approches multilatérales du cycle du combustible nucléaire. Nous sommes prêts à accueillir une banque du combustible nucléaire sur notre territoire, sous l'égide de l'AIEA, pour permettre à des pays d'acheter du combustible nucléaire, ce qui, à terme, renforcera le régime de non-prolifération. C'est pourquoi mon pays appuie le droit légitime et inaliénable de tout État partie au TNP de mettre au point et utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques conformément aux exigences de l'AIEA, éliminant ainsi toute possibilité de monopole ou de recours aux deux poids, deux mesures.

Le Kazakhstan se rallie à la déclaration faite par le représentant du Turkménistan au nom des États faisant partie de la zone exempte d'armes nucléaires d'Asie centrale. Mon pays, qui fait partie de cette zone, s'acquitte des nouvelles obligations qui lui incombent dans le domaine de la prévention de la prolifération nucléaire et du terrorisme en veillant au respect des instruments juridiques de l'AIEA et en mettant sur pied une législation nationale appropriée. Toutefois, pour que cette zone soit viable, il est essentiel que les

puissances nucléaires étendent les garanties de sécurité intégrales, comme l'a clairement souligné le Président de mon pays, Nursultan Nazarbayev, lors du Sommet sur la sécurité nucléaire, tenu à Washington, en avril dernier.

Le 14 mai 2008, le Kazakhstan a ratifié la Convention internationale sur la répression des actes de terrorisme nucléaire. Nous avons participé activement à l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire. Nous appuyons fermement la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient et sommes prêts à participer à toutes les discussions et initiatives susceptibles d'atteindre cet objectif. De même, nous continuerons de faire en sorte que le monde entier devienne une zone exempte d'armes nucléaires.

Enfin, la Journée internationale contre les essais nucléaires, célébrée pour la première fois cette année, sur l'initiative de mon pays et des auteurs de la résolution 64/35, a offert une occasion unique de tirer parti, non seulement à la date choisie du 29 août, mais tout au long de l'année, de toutes les activités de sensibilisation, l'objectif étant de faire prendre conscience aux gouvernements et à l'opinion publique de la nécessité de mettre fin aux explosions nucléaires expérimentales. Nous avons créé un site Web, réalisé un film ainsi que d'autres supports et organisé des forums destinés à appeler l'attention sur des mesures concrètes susceptibles de nous permettre de parvenir à un monde sans armes nucléaires. Je remercie le Secrétaire général Ban Ki-moon, les États Membres, le Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies, le Département de l'information et la société civile pour la solidarité qu'ils nous ont apportée dans la réalisation progressive de cet objectif.

**M<sup>me</sup> Sinjela** (Zambie) (*parle en anglais*) : La Zambie attache beaucoup d'importance aux questions de désarmement nucléaire et à la non-prolifération des armes nucléaires. C'est pourquoi nous nous félicitons des événements qui viennent d'avoir lieu : la signature par les États-Unis et la Fédération de Russie du nouvel accord START et la tenue de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ainsi que les réunions de haut niveau. Nous exhortons la Première Commission à examiner cette question, de manière positive et résolue, au cours de ses délibérations. L'existence même des armes nucléaires fait courir le danger de leur utilisation et de leur prolifération, ce qui constituerait la menace ultime à la paix et à la sécurité internationales.

Notre survie même étant directement liée au désarmement nucléaire, la question des armes nucléaires et de leur prolifération ne devrait pas être guidée par les intérêts des pays qui possèdent ces armes ou ces capacités, mais par la recherche du bien commun de l'humanité tout entière. Aussi, la Zambie préconise une démarche multilatérale à l'égard du désarmement nucléaire, étayée par une forte volonté politique et des engagements concrets tant de la part des États dotés d'armes nucléaires que des États non dotés d'armes nucléaires. À ce propos, j'informe la Commission de la ratification par la Zambie, le 28 juin, du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique. Notre ratification du Traité de Pelindaba confirme l'attachement de la Zambie au maintien de l'Afrique en tant que zone exempte d'armes nucléaires.

La Zambie appuie le droit des États à l'utilisation de la technologie nucléaire à des fins pacifiques. La Zambie, qui possède des réserves d'uranium, exploite ces ressources aux fins de son développement économique national. Étant donné sa forte dépendance à l'égard de l'énergie hydroélectrique, l'énergie nucléaire offre une autre solution susceptible de relever les défis posés à l'énergie hydroélectrique par les changements climatiques. Cependant, la Zambie n'ignore pas que l'exploitation de l'uranium soulève de nombreuses questions, telles que la sûreté physique, l'enlèvement et le stockage des déchets. Aussi, la Zambie attend de ses partenaires régionaux et internationaux qu'ils la guident dans la manière d'exploiter en toute sécurité la technologie nucléaire.

La Zambie s'engage à soutenir le travail réalisé par l'Agence internationale de l'énergie atomique et appelle au renforcement de son protocole additionnel. C'est pourquoi, le 13 mai, la Zambie a signé ce protocole additionnel. Nous nous employons désormais à intégrer cet instrument. Dans le même ordre d'idées, la Zambie appelle de ses vœux la signature et la ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) par les États visés à l'annexe 2 du Traité, de façon qu'il puisse entrer en vigueur dans les meilleurs délais.

J'aimerais pour finir rappeler combien il importe que les autres membres de la communauté internationale envisagent de signer et de ratifier le Traité afin qu'il accède à l'universalité. En outre, la Zambie demande aux États figurant à l'annexe 2 de signer et de ratifier le TICE. Une telle décision ne renforcerait pas seulement le régime de non-

prolifération nucléaire, elle supprimerait dans les faits toute fabrication ultérieure d'armes nucléaires.

**M. Duncan** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Puisque j'interviens pour la première fois, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Première Commission. Vous pourrez compter sur le plein appui de ma délégation dans votre tâche.

Si l'une des tâches essentielles de la Première Commission consiste à faire le bilan des progrès réalisés en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires, alors 2010 peut être considérée comme une année faste, après 10 longues années d'enlisement, de désillusion et d'occasions perdues.

Tous mes collègues savent que la voie menant à la réalisation de notre objectif à long terme, à savoir un monde sans armes nucléaires, ne sera pas aisée car elle est semée de pièges et d'embûches. En même temps, n'ayons pas peur d'admettre les progrès quand il y en a, parce que c'est sur eux que nous devons faire fond. De même, comme nous l'avons déjà vérifié, ces progrès nous indiquent où nous devons concentrer à nouveau nos efforts pour atteindre notre objectif commun.

À titre individuel ou collectif, les États dotés d'armes nucléaires, qui ont adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), ont, durant l'année 2010, montré une volonté sans précédent de progresser dans ce domaine. Nous avons été témoins de progrès sur de nombreux fronts, notamment l'accord tant attendu entre les États-Unis et la Russie sur un nouvel accord START et l'appui apporté par de nombreux pays à l'interdiction des explosions expérimentales d'armes nucléaires, au travers de la ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Il ne fait aucun doute que le fait marquant des 12 derniers mois a été l'issue positive de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, en mai dernier, sous l'excellente présidence de l'Ambassadeur Libran Cabactulan des Philippines. Le TNP est la pierre angulaire des efforts mondiaux visant à prévenir la propagation des armes nucléaires, promouvoir l'utilisation sûre de l'énergie nucléaire civile et poursuivre l'objectif d'un monde sans armes nucléaires. Le succès de mai était la condition *sine qua non* de la relance du désarmement multilatéral et de l'ordre du jour de la non-prolifération.

Toutefois, il n'est pas inutile de rappeler que le succès n'était pas acquis d'avance. Seules trois conférences d'examen depuis 1995 sont parvenues à un résultat concerté. Bon nombre, dans cette salle, notamment ceux qui siègent tout près de moi, ne se rappellent que trop bien, Monsieur le Président, les événements qui ont conduit à l'échec de la Conférence d'examen de 2005.

La Conférence d'examen de 2010 n'a pas abouti seulement à un document final [NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)], elle est parvenue, plus que toute autre conférence précédente, à convenir d'un plan d'action en 64 points et à jeter les bases d'un nouvel examen des trois piliers d'ici à la Conférence d'examen de 2015. Il appartient à tous les États parties de veiller à ce que cet examen ait lieu. La Conférence d'examen de 2010 a montré ce qui pouvait être accompli grâce à des efforts communs et une responsabilité partagée.

Avec la permission des interprètes, j'aimerais faire une brève digression pour féliciter nos amis chiliens d'avoir réussi à sortir les mineurs de leur piège. Cela illustre la volonté d'agir contre vents et marées et de travailler avec d'autres – je pense en particulier à l'équipement spécialisé fourni par les États-Unis, la Chine, le Japon et l'Allemagne et à l'appui et à l'encouragement du monde entier. La réussite a beaucoup de pères, l'échec est orphelin. Ce sauvetage a été une source d'inspiration pour nous tous en montrant ce qu'une entreprise collective est capable de faire pour accomplir ce qui semble impossible. Je tenais à le souligner au cours de cette séance.

Lors de la Réunion de haut niveau du 24 septembre, convoquée par le Secrétaire général, la France a annoncé qu'elle accueillerait à Paris, en 2011, une conférence réunissant les cinq membres permanents (P-5) du Conseil de sécurité. Cette conférence fera suite à la conférence du P-5 sur des mesures de confiance, qui s'est tenue l'année dernière à Londres. Cette dernière a fait apparaître un niveau sans précédent de coopération entre les membres du P-5 dans l'élaboration de recommandations au titre du Document final de la Conférence d'examen. Tout en se félicitant de sa coopération active avec ses collègues du P-5, le Royaume-Uni se tourne aussi vers d'autres États parties au TNP afin qu'ils fassent preuve d'un niveau d'engagement analogue en s'acquittant des obligations qui leur incombent au titre des plans d'action élaborés par la Conférence d'examen.

Dans cette perspective, il est extrêmement encourageant que la Conférence d'examen du TNP considère que les accords de garanties intégrales et le Protocole additionnel sont essentiels pour que l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière de garanties internationales, et qu'ils constituent un critère supérieur pour la vérification du TNP. Nous saluons et appuyons entièrement toute mesure susceptible d'inciter les États parties à conclure des protocoles additionnels et à les mettre en œuvre.

Un autre résultat important de la Conférence d'examen du TNP a été la décision relative à la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient et la proposition visant la tenue d'une conférence régionale en 2012. Le Royaume-Uni appuie depuis longtemps la création d'une telle zone, tout en sachant que sa mise en œuvre dépend des progrès qui seront réalisés vers une paix d'ensemble au Moyen-Orient, que des efforts devront être faits au niveau régional, ou que les États devront déployer des efforts à titre individuel, si l'on veut réunir les conditions qui permettront à chacun de se retrouver à la même table. Je peux affirmer que le Royaume-Uni, en sa qualité d'État dépositaire du TNP, continuera à jouer pleinement un rôle actif à cet égard.

Au-delà des mesures collectivement acceptées, le Royaume-Uni a prouvé sa détermination à progresser sur la question du désarmement multilatéral et à prendre des mesures concrètes en vue d'instaurer un monde plus sûr et plus stable, dans lequel le Royaume-Uni et d'autres pays seront en mesure de renoncer à leurs armes nucléaires. C'est pourquoi, quelques jours après son entrée en fonction, le nouveau Gouvernement de coalition britannique a fait deux annonces officielles portant sur le nombre maximum d'ogives nucléaires dans les arsenaux du Royaume-Uni et un examen de notre politique nucléaire déclaratoire. Ces initiatives ont pour but d'instaurer la confiance entre les États dotés d'armes nucléaires et les États non dotés d'armes nucléaires et de fixer des critères rigoureux pour les autres. Dans le même ordre d'idées, le Royaume-Uni étudie avec la Norvège, État non doté d'armes nucléaires de premier plan, la manière de résoudre les problèmes pratiques liés à la vérification du désarmement nucléaire.

Comme le Ministre du Royaume-Uni l'a annoncé lors d'une réunion de haut niveau en décembre, les experts norvégiens procéderont à une inspection expérimentale au Royaume-Uni. Le but de cet exercice

est de tester de possibles mesures de confiance au cours d'une inspection qui permettra aux inspecteurs internationaux d'avoir accès aux sites sensibles, sans mettre en péril la sécurité nationale. Cet exercice s'appuie sur les travaux précédemment entrepris avec la Norvège pour vérifier le démantèlement des ogives nucléaires, et que nous avons présentés conjointement lors de la Conférence d'examen du TNP en mai.

Je n'ai pas besoin de rappeler à mes collègues que cette coopération entre un État doté d'armes nucléaires et un État non doté d'armes nucléaires, dans le respect de nos obligations au titre du TNP, est sans précédent. Le Royaume-Uni témoigne ainsi de sa conviction qu'une transparence accrue et la mise au point de solutions techniques, militaires et politiques aux défis concrets posés par le désarmement sont essentielles pour progresser de façon tangible vers notre objectif ultime : un monde sans armes nucléaires.

Comme il l'a annoncé au cours de la Conférence d'examen du TNP, le Royaume-Uni est sur le point de parachever une étude approfondie sur la défense et la sécurité au niveau stratégique. Cette étude porte sur la nouvelle stratégie en matière de sécurité nationale. Cette stratégie définit les intérêts nationaux du Royaume-Uni sur le plan de sa prospérité et de sa sécurité, évalue les risques pesant sur sa sécurité et accorde la priorité aux réponses qui y seront apportées, eu égard à leurs incidences sur son organisation et ses moyens d'action au sein du Gouvernement. Dans le cadre de cette étude, nous nous sommes également penchés sur la politique nucléaire déclaratoire du Royaume-Uni. Cette étude devrait s'achever très prochainement. Je m'efforcerais d'en communiquer les résultats à la Commission et à nos collègues au cours de la phase finale de la présente session de la Première Commission.

Le succès de la Conférence d'examen du TNP ne fait que souligner l'absence marquée de progrès dans d'autres domaines de l'architecture de la maîtrise des armements et du désarmement. Il souligne, de façon nette, que l'esprit d'entreprise collective et de responsabilité collective n'est malheureusement pas partagé au sein de la communauté mondiale.

Comme le débat qui s'est déroulé lors de la Réunion de haut niveau, le 24 septembre, l'a mis en relief, de nombreux hommes politiques de haut rang du monde entier, représentant un large éventail de régions et de groupements, sont de plus en plus préoccupés par l'incapacité de la Conférence du désarmement à

entamer des travaux sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Les craintes que certains pays pourraient éprouver du fait de ce traité sont évidemment compréhensibles. Chaque pays doit évaluer l'impact des mesures prises au niveau international sur ses propres intérêts. Pour autant, l'impasse dans laquelle se trouve le seul organe de négociation sur le désarmement est inexplicable.

Comme il ressort des 63 projets de résolution dont est saisie la Commission, beaucoup de travail reste à faire dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement au niveau multilatéral, tant dans le cadre du TNP qu'en dehors de celui-ci, et un grand nombre de questions doivent être débattues. Aussi, nous prions instamment l'État qui ne s'est pas encore associé au consensus sur l'ouverture de négociations portant sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles de le faire en 2011 et de permettre ainsi la reprise des travaux de la Conférence.

Tout au long de 2010, le Royaume-Uni a joué un rôle prépondérant dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. L'issue de la Conférence d'examen du TNP de 2010 nous a fourni un plan grâce auquel nous allons pouvoir avancer. Nous allons maintenant travailler avec nos partenaires internationaux afin de faire fructifier ces réalisations et de concrétiser ces engagements dans les années à venir.

**M. Woolcott** (Australie) (*parle en anglais*) : Puisque j'interviens pour la première fois devant la Première Commission, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence et à vous assurer de mon plein appui dans votre tâche.

L'Australie est depuis longtemps un ardent défenseur de la non-prolifération et du désarmement nucléaires, ainsi que de l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Les décisions prises en Première Commission peuvent permettre d'apporter un appui politique aux mesures concrètes destinées à renforcer les initiatives en matière de non-prolifération et de désarmement nucléaires. À ce propos, l'Australie espère qu'à la présente session de la Commission, le projet de résolution [A/C.1/65/L.43\\*](#), présenté chaque année par le Japon et nouvellement intitulé « Unité d'action en vue de l'élimination des armes nucléaires », bénéficiera d'un soutien accru. L'Australie parraine ce projet de résolution et l'appui sans réserve.

Pour la première fois, les cinq États dotés d'armes nucléaires ont parrainé, l'année dernière, la résolution relative au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (résolution 64/69). Avec la Nouvelle-Zélande et le Mexique qui figurent parmi ses auteurs, nous espérons faire fond sur le succès de cette résolution et invitons tous les États à lui apporter leur appui.

L'Australie espère également que le projet de résolution présenté par la République de Corée sur l'action préventive et la lutte contre les activités de courtage illicites ([A/C.1/65/L.49/Rev.1](#)) fera l'objet d'un consensus, comme il y a deux ans. Ce projet de résolution porte sur le risque de prolifération inhérent au courtage illicite, notamment de matières, équipements et technologies susceptibles de favoriser la prolifération des armes de destruction massive. L'Australie parraine et appuie fermement ce projet de résolution.

Il convient de s'interroger sur le succès de la Conférence de 2010 des parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), tenue en mai, qui a réaffirmé le TNP en tant que pierre angulaire des régimes de désarmement et de non-prolifération nucléaires et adopté un plan d'action visant à renforcer ces régimes [voir NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)]. Comme l'Australie l'a souligné en Première Commission, l'issue de la Conférence d'examen du TNP a été un événement historique, avec l'adoption d'un plan d'action sans précédent par sa portée et son équilibre par rapport aux trois piliers du TNP – désarmement, non-prolifération et utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

Les efforts diplomatiques précis et efficaces déployés avant la tenue de la Conférence ont permis de créer une atmosphère propice à ce succès. Il convient notamment de mentionner la conclusion du nouvel accord START entre la Fédération de Russie et les États-Unis, la nouvelle doctrine nucléaire des États-Unis, qui diminue le rôle joué par les armes nucléaires dans la politique de sécurité nationale des États-Unis et le sommet sur la sécurité nucléaire, qui a bénéficié d'un niveau élevé de participation et adressé un message fort à tous les États afin qu'ils coopèrent à la prévention du terrorisme nucléaire en sécurisant les matières nucléaires et en luttant contre la contrebande nucléaire. L'entrée en vigueur du Traité de Pelindaba qui, en coopération avec les zones exemptes d'armes nucléaires en Amérique latine, dans le Pacifique Sud et en Asie du Sud-Est, a permis la création d'un

hémisphère Sud exempt d'armes nucléaires, et la contribution apportée par la Commission internationale sur la non-prolifération et le désarmement nucléaire, que l'Australie et le Japon ont parrainée conjointement, sont des avancées tout aussi importantes.

Comme nous le savons tous, il n'a pas été simple pour la Conférence d'examen de parvenir à ce résultat. Bien des questions épineuses demeurent en suspens, mais aucune n'est plus complexe que la tâche que se sont fixés les membres du TNP, à savoir œuvrer à la mise en œuvre de la résolution de 1995 faisant du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive (NPT/CONF.1995/32 (Part. I, annexe). L'Australie se félicite de la position adoptée en mai par la Conférence à l'égard de cette question.

S'il convient de s'interroger sur le succès remporté en mai, il importe plus encore de réfléchir à la voie à suivre. Le défi qui nous attend est de veiller à ce que l'issue positive de la Conférence d'examen du TNP en 2010 ne reste pas lettre morte. Les débats qui ont eu lieu en mai sont derrière nous. Désormais, nous devons travailler ensemble pour mettre en œuvre les mesures arrêtées et parvenir à des résultats concrets. Cette tâche ne saurait attendre la prochaine réunion du Comité préparatoire en 2012.

L'Australie salue la décision des États dotés d'armes nucléaires de se réunir à Paris, l'année prochaine, pour débattre de leur rôle dans la mise en œuvre du plan. À l'instar de l'Australie, le Japon et d'autres pays se sont employés à susciter un élan favorable à la mise en œuvre du plan en rassemblant à cette fin un certain nombre de pays fermement attachés au désarmement et à la non-prolifération nucléaires, ainsi qu'au TNP. Les ministres de ces pays se sont réunis à New York, le 22 septembre, et ont pris l'engagement commun de faire progresser l'ordre du jour du désarmement et de la non-prolifération nucléaires en tant que processus se renforçant mutuellement. Dans une déclaration axée sur l'avenir, ils sont convenus de concentrer leurs efforts sur la réduction du nombre et du rôle des armes nucléaires, de contribuer aux mesures prises par les États dotés d'armes nucléaires pour améliorer la transparence, de renforcer la coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), de rechercher l'universalisation des protocoles additionnels de l'AIEA dans nos régions, de favoriser l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et d'encourager les négociations

relatives à un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles.

Il ne sera pas facile de faire progresser le plan d'action. Malgré une volonté ferme et manifeste de se pencher sur les questions liées à la maîtrise des armements, bien des obstacles demeurent, qui rendent complexe l'adoption de mesures immédiates et efficaces en vue de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. Les défis en matière de prolifération et de sécurité posés par les activités nucléaires de la République populaire démocratique de Corée et de l'Iran sont extrêmement préoccupants. L'Australie appuie fermement les mesures prises par le Conseil de sécurité pour relever ces défis.

Il est regrettable que le TICE ne soit toujours pas entré en vigueur, bien qu'il ait été ouvert à la signature il y a plus d'une décennie. L'Australie se félicite beaucoup de l'intention de l'Indonésie de le ratifier. Nous sommes encouragés par le soutien apporté par le Gouvernement américain au TICE et l'engagement qu'il a pris de poursuivre sa ratification. Nous appelons à nouveau les États qui se trouvent en dehors du TICE à le ratifier dès que possible, en particulier les neuf États dont la ratification est indispensable à son entrée en vigueur.

Il est scandaleux que 15 ans après le mandat Shannon, nous attendions encore l'ouverture de négociations relatives à un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Comme le Ministre australien des affaires étrangères Kevin Rudd l'a souligné dans son discours devant l'Assemblée générale, le mois dernier, « Si nous tenons une Conférence sur le désarmement, elle doit se pencher sur le désarmement, et non faire semblant » (A/65/PV.16, p. 44). Le FMCT est la condition *sine qua non* pour atteindre notre objectif commun d'un monde sans armes nucléaires. L'Australie exhorte les États qui continuent à produire des matières fissiles pour la fabrication d'armes à y mettre immédiatement fin et à s'associer au moratoire mondial. L'Australie appelle à un travail concerté et soutenu sur le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles qui débiterait, de préférence au sein de la Conférence du désarmement ou, le cas échéant, ailleurs.

L'Australie n'a pas l'intention d'accuser qui que ce soit, elle veut seulement travailler. Si jamais nous devions atteindre l'objectif souhaité d'un monde sans armes nucléaires, la prochaine étape serait le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Si un pays

ne partage pas ce but, qu'il laisse au moins le champ libre.

L'Australie appuiera au sein de la Commission les initiatives concrètes et efficaces visant la mise en œuvre des acquis de la Conférence d'examen du TNP en 2010, dont le but ultime est l'amélioration de la sécurité de chacun.

**M<sup>me</sup> Croteau (Canada)** : Le Canada est heureux de prendre la parole après un an de progrès accomplis laborieusement dans les domaines de la non-prolifération nucléaire et du désarmement. Ces progrès nous rapprochent de notre objectif commun, à savoir un monde sans armes nucléaires.

Ici même, il y a un an, le Canada appelait les États à faire preuve du courage et de la volonté politique nécessaires pour créer un consensus en ce qui concerne la non-prolifération nucléaire et le désarmement. Ces deux enjeux furent l'un des secteurs sur lesquels le Canada, en sa qualité de président du G-8, a choisi d'axer les travaux des ministres des affaires étrangères du G-8 en 2010. En négociant et en publiant une déclaration sur le désarmement nucléaire, la non-prolifération et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, à leur réunion au Canada, en mars 2010, les ministres ont contribué à l'élan positif qui a mené au consensus intervenu à la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Peu de temps après, au Sommet sur la sécurité nucléaire, tenu à Washington en avril 2010, les États se sont entendus sur des mesures destinées à sécuriser les matériaux fissiles vulnérables d'ici à quatre ans. Le Canada est d'avis que la sécurité nucléaire est un élément essentiel si l'on veut permettre l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, et il s'est réjoui de cette initiative.

C'est à la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, en 2010, que l'on a véritablement pu mesurer la volonté politique de la collectivité internationale. Le Canada fut encouragé d'assister à l'adoption d'un document final consensuel et concret [NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)] qui, pour la première fois, recommandait des mesures concernant les trois piliers du Traité. À cet égard, le Canada s'est joint à neuf autres États, sous la direction de l'Australie et du Japon, dans le cadre d'un effort multirégional ayant pour but de mettre en œuvre les recommandations de la Conférence d'examen de 2010.

*(l'orateur poursuit en anglais)*

Le Canada se réjouit de la transparence accrue dont ont fait preuve les États dotés d'armes nucléaires lors de la Conférence d'examen, ainsi que du fait qu'ils aient accepté de rendre compte de leurs progrès au cours du prochain cycle d'examen. Le Canada se fait depuis longtemps le champion de la notification dans le contexte du TNP comme moyen important de susciter la confiance, et nous sommes prêts à travailler de concert avec les États dotés d'armes nucléaires et avec d'autres intervenants afin d'élaborer un formulaire unifié de notification. Dans le même ordre d'idées, le Canada a été heureux d'apprendre que les États dotés d'armes nucléaires se réuniront à Paris, l'année prochaine, pour discuter des moyens les plus efficaces de s'acquitter de leurs engagements en matière de désarmement. Nous les incitons à faire preuve d'audace et d'envergure dans leurs discussions.

Parmi les recommandations clefs de la Conférence d'examen, le Canada s'est employé de façon particulièrement active à promouvoir l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Récemment, le Ministre des affaires étrangères, M. Cannon, a été un des hôtes de la rencontre ministérielle des amis du TICE et, dans le cadre de sa présidence du G-8, le Canada est intervenu auprès de tous les États qui n'ont pas encore signé ou ratifié le TICE. Notre pays est heureux que l'Indonésie ait annoncé son intention d'adhérer au Traité, et il appelle tous les États qui ne l'ont pas encore fait, notamment ceux de l'annexe 2, à ratifier le Traité dès que possible.

Le TICE est le dernier traité à avoir été négocié dans le cadre de la Conférence du désarmement. Toutefois, depuis la négociation du TICE, force est de constater que le régime multilatéral de désarmement, tel que nous le connaissons aujourd'hui, se trouve dans l'impasse. En effet, depuis 1998, aucune négociation n'a eu lieu à la Conférence du désarmement. Et bien qu'il y ait eu une lueur d'espoir que l'on ait réalisé des progrès à la Conférence du désarmement cette année, les efforts visant l'élaboration d'un plan de travail se sont révélés vains.

L'amorce de négociations à la Conférence du désarmement est une grande priorité aux yeux du Canada, surtout en vue de la conclusion d'un traité qui interdirait la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. C'est avec plaisir que le Canada a présenté une résolution portant sur cet

important enjeu de désarmement et de non-prolifération, laquelle fut adoptée sans vote à la Première Commission, l'année dernière. Toutefois, puisque les négociations n'ont pas encore débuté, ma délégation compte une fois de plus sur l'appui de tous les membres de la Commission alors que le Canada se propose de présenter à nouveau la même résolution, avec quelques mises à jour d'ordre technique.

Pendant que nous nous préparons à accomplir de nouveaux progrès en matière de désarmement multilatéral, le Canada tient aussi à saluer la conclusion, par les États-Unis et la Fédération de Russie, d'un nouveau traité START sur la réduction des armes stratégiques, qui constitue une étape importante vers l'élimination des armes nucléaires. Nous encourageons les deux pays à ratifier ce traité et à le mettre en œuvre dans les meilleurs délais.

Il nous reste plusieurs défis. Le Canada appelle l'Iran et la Syrie à renouer pleinement leur collaboration avec l'Agence internationale de l'énergie atomique pour que les questions qui subsistent quant au caractère pacifique de leurs programmes nucléaires respectifs puissent être résolues. Le fait que l'on restreigne l'accès des inspecteurs aux installations nous démontre une fois de plus qu'il est nécessaire de mettre en place un protocole additionnel, ainsi qu'un accord de garantie global, afin de vérifier que les matériaux nucléaires ne sont pas détournés et de garantir de façon crédible qu'il n'y a pas de programmes prohibés utilisant l'énergie nucléaire à des fins militaires.

*(l'orateur reprend en français)*

En mai 2009, quand la Corée du Nord a fait exploser un second engin nucléaire dans le cadre d'un essai, défiant ainsi les normes internationales, le Premier Ministre Stephen Harper a condamné le programme nucléaire nord-coréen, affirmant qu'il constitue une grave menace à la sécurité internationale. Le Canada vise à terme à ce que la Corée du Nord renouvelle son adhésion au TNP, qu'elle se conforme en tous points à son Accord de garanties nucléaires avec l'AIEA et qu'elle participe de nouveau aux pourparlers à six.

En sa qualité de premier Président de la Conférence du désarmement en 2011, le Canada fera tout son possible pour que la Conférence reprenne ses travaux. Au cours des prochaines semaines et des prochains mois, notre pays sera heureux de collaborer avec d'autres États de façon que nous puissions, ensemble, réaliser notre objectif commun, à savoir

l'ouverture, dans les meilleurs délais, de négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde pour présenter les projets de résolution [A/C.1/65/L.26](#), [A/C.1/65/L.27](#) et [A/C.1/65/L.29](#).

**M. Rao** (Inde) (*parle en anglais*) : J'ai demandé à prendre la parole afin de présenter trois projets de résolution proposés par l'Inde. Je ferai une déclaration distincte demain, au titre du groupe des armes nucléaires.

Au nom de ses auteurs, je présente le projet de résolution [A/C.1/65/L.26](#), intitulé « Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires ». Ce projet de résolution souligne que l'emploi d'armes nucléaires fait peser la menace la plus grave sur la survie de l'humanité. La Cour internationale de Justice, dans son avis consultatif historique de 1996, a permis que le droit humanitaire international s'applique à l'emploi d'armes nucléaires. La Cour stipule que l'utilisation ou la menace de l'utilisation d'armes nucléaires serait généralement contraire aux règles du droit international applicable aux conflits armés. Dans son avis consultatif, la Cour s'est dite convaincue qu'un accord multilatéral interdisant l'emploi d'armes nucléaires renforcerait la sécurité internationale et créerait le climat voulu pour des négociations qui conduiraient à l'élimination des armes nucléaires.

Ce projet de résolution reflète la conviction qu'un instrument multilatéral, universel et juridiquement contraignant, interdisant le recours à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires, contribuerait au processus visant à délégitimer les armes nucléaires et à créer le climat voulu pour des négociations portant sur un accord sur l'interdiction des armes nucléaires. À l'échelon politique, un accord prévoyant une réorientation des doctrines nucléaires vers le renoncement à l'emploi en premier d'armes nucléaires et leur non-utilisation, assorties d'un accord juridiquement contraignant, permettrait de diminuer le rôle joué par les armes nucléaires au niveau mondial.

Dans le dispositif du projet de résolution, on rappelle l'appel lancé à la Conférence du désarmement pour qu'elle entame des négociations en vue de parvenir à un accord sur une convention internationale interdisant le recours à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires en toute circonstance. Nous recommandons ce projet de résolution à la Première Commission pour adoption.

J'ai maintenant le privilège de présenter, au nom de ses auteurs, le projet de résolution [A/C.1/65/L.27](#), intitulé « Réduction du danger nucléaire ». Aujourd'hui, rien ne justifie qu'un grand nombre d'armes nucléaires soient en état d'alerte avancée. Cette situation engendre des risques tout à fait évitables, et par conséquent inacceptables, d'emploi involontaire ou accidentel d'armes nucléaires, qui auraient des conséquences catastrophiques pour l'humanité. Des faits nouveaux, comme l'informatisation accrue des systèmes d'armes nucléaires et la menace réelle que des armes nucléaires et leurs composants soient accessibles à des acteurs non étatiques, ont rendu ces risques encore plus évidents.

L'objectif visé dans ce projet de résolution est modeste, mais capital pour la sécurité de l'humanité. Dans le dispositif du projet de résolution, il est demandé que les doctrines nucléaires soient réexaminées et que des mesures soient prises immédiatement pour réduire les risques d'emploi involontaire ou accidentel des armes nucléaires, notamment en mettant les armes hors d'alerte et en les dépointant.

Il a été souligné que l'adoption de mesures visant à réduire le danger nucléaire comporte un certain nombre de défis techniques. Toutefois, si l'on parvient à un engagement politique, il sera possible de répondre à ces défis. Il convient de souligner que ceux qui, hier, recouraient à la dissuasion nucléaire sont les mêmes qui reconnaissent aujourd'hui le bien-fondé et la faisabilité des mesures visant à abaisser le statut d'alerte des systèmes d'armes nucléaires.

Il convient également de noter avec satisfaction que les questions abordées dans ce projet de résolution bénéficient d'une prise de conscience et d'une adhésion accrues de la part de la communauté internationale. Nous espérons que les délégations qui ont éprouvé des réticences dans le passé reverront leur position à la lumière de ces nouveaux éléments. Nous recommandons ce projet de résolution à la Première Commission pour adoption.

Au nom de ses auteurs, l'Inde présente cette année, comme les années précédentes, le projet de résolution [A/C.1/65/L.29](#), intitulé « Mesures visant à empêcher des terroristes d'acquérir des armes de destruction massive ». Dans ce projet de résolution, on souligne les préoccupations de la communauté internationale face aux armes de destruction massive,

et il est demandé à tous les États de prendre des mesures visant à empêcher des terroristes d'acquérir des armes de destruction massive.

Le projet de résolution présenté par l'Inde a été rédigé en tenant compte des dispositions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, qui reflètent la volonté de la communauté internationale de lutter contre le terrorisme, en particulier les résolutions 55/158 et 56/1 et les résolutions 1373 (2001), 1377 (2001) et 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Il s'inscrit dans le cadre des délibérations qui ont lieu sur ce sujet au sein de groupes tels que le Mouvement des pays non alignés.

Dans le Document final de la quinzième Conférence au sommet des chefs d'État et de gouvernement du Mouvement des pays non alignés, qui s'est tenue à Charm el-Cheikh du 11 au 16 juillet 2009, il est demandé à tous les États d'appuyer l'action qui est menée au niveau international pour empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive et leurs vecteurs. Il prie instamment les États membres de prendre des mesures et de renforcer, le cas échéant, celles qui sont prises pour empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive et leurs vecteurs et les matières et technologies liées à leur fabrication. D'autres instances, comme le Groupe des Huit, l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire et le sommet sur la sécurité nucléaire de Washington, tenu en avril, ont souligné la nécessité d'améliorer la coopération dans la lutte contre le terrorisme impliquant des armes de destruction massive.

Pour terminer, ce projet de résolution reflète les vives préoccupations de la communauté internationale et engage les États Membres de prendre des mesures pour empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive. Il rappelle que la réponse internationale à la menace doit être nationale, multilatérale et mondiale. Nous espérons que, comme par le passé, ce projet de résolution sera adopté par consensus.

**M<sup>me</sup> Higgie** (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*): L'attachement de la Nouvelle-Zélande au désarmement et à la non-prolifération nucléaires est durable et profond. Ici, en Première Commission, cet attachement se reflète dans notre appartenance à la Coalition pour un nouvel ordre du jour, notre rôle de coordonateur du groupe sur la disponibilité opérationnelle, l'appui que nous apportons cette année,

sous la direction du Brésil, au projet de résolution sur une zone exempte d'armes nucléaires dans l'hémisphère Sud (A/C.1/65/L.24) et notre rôle de chef de file, avec l'Australie et le Mexique, sur le projet de résolution A/C.1/65/L.48 relatif au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE).

Le Document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 [NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)] définit une feuille de route précise pour les cinq prochaines années en vue de progresser vers notre objectif commun, à savoir un monde exempt d'armes nucléaires. Les États dotés d'armes nucléaires, comme les États non dotés d'armes nucléaires, doivent saisir cette occasion en œuvrant de façon prioritaire à la mise en œuvre du plan d'action. La Nouvelle-Zélande participe à cet effort. Outre ce qui précède, nous étudions de près d'autres éléments du plan d'action que nous pourrions utilement faire progresser.

Dans cette perspective, le Ministre néo-zélandais des affaires étrangères, M. Murray McCully, de concert avec son homologue australien, a récemment fait part au Secrétaire général de ses suggestions concernant la transparence nucléaire afin de donner suite aux 21 mesures figurant dans le plan d'action de la Conférence d'examen du TNP. L'objectif de cette initiative conjointe est de faciliter la mise en œuvre de quatre des cinq propositions du Secrétaire général sur le désarmement nucléaire, à savoir la surveillance de la réduction complète et progressive des armes nucléaires par les États dotés d'armes nucléaires conformément à l'obligation qu'ils ont contractée d'éliminer ces armes.

Si nous avons pour responsabilité de faire progresser le plan d'action du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), la mise en œuvre de certains aspects de ce plan incombe aux États dotés d'armes nucléaires. À l'instar d'autres pays, nous demandons que ces États prennent de façon prioritaire les mesures nécessaires pour assumer leurs responsabilités et tenir au courant l'ensemble de la communauté internationale de leurs efforts. À cet égard, nous espérons obtenir d'avantage de renseignements sur la réunion prévue au printemps prochain à Paris et les résultats escomptés.

La Nouvelle-Zélande salue l'engagement pris par les États dotés d'armes nucléaires dans le plan d'action de la Conférence d'examen du TNP, à savoir

« Prendre en considération les intérêts légitimes des États dotés d'armes nucléaires pour

ce qui est de réduire encore le niveau de disponibilité opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires » (voir NPT/CONF.2010/50).

Avec les autres membres de notre groupe – Chili, Malaisie, Nigéria et Suisse – la Nouvelle-Zélande présentera cette année un projet de résolution intitulé « Diminution du niveau de disponibilité opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires ». Ce projet de résolution fait progresser le libellé initialement présenté sur ce point de l'ordre du jour à l'Assemblée générale à sa soixante-deuxième session.

Plusieurs modifications ont été apportées cette année au libellé du projet, non seulement pour refléter les récents événements, tels que l'issue de la Conférence d'examen du TNP, mais aussi pour répondre aux préoccupations exprimées par ses auteurs. Ces derniers sont fermement convaincus que le projet de résolution présenté cette année devrait inciter les pays qui ont refusé auparavant de l'appuyer à revoir leur position. Nous espérons qu'un grand nombre de ces délégations opéreront un changement positif. Cela permettrait d'insuffler de l'élan à nos efforts communs en faveur de la réalisation de notre objectif ultime, à savoir un monde sans armes nucléaires.

Nous nous sommes réjouis que la Conférence d'examen du TNP ait renforcé le TICE, car il s'agit d'un pas essentiel vers l'élimination des armes nucléaires. Nous jugeons encourageant l'élan dont a bénéficié ces derniers mois le Traité grâce aux annonces faites par certains des pays figurant à l'annexe 2 concernant la ratification du Traité. De concert avec l'Australie et le Mexique, la Nouvelle-Zélande est heureuse de présenter, comme chaque année, à la présente session de la Première Commission, un projet de résolution relatif au TICE. Comme les années précédentes, ce projet de résolution souligne l'importance que revêt l'entrée en vigueur du Traité. Le soutien important dont a bénéficié ces dernières années ce projet de résolution témoigne de l'importance du Traité. Les auteurs souhaitent que ce projet reçoive cette année un soutien analogue, voire renforcé.

Notre entreprise n'est pas abstraite. Comme M. Duarte, Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, l'a rappelé hier pendant le débat, « n'oublions jamais que les véritables bénéficiaires du désarmement – et les véritables victimes de l'incapacité à le réaliser – sont les êtres humains » (voir A/C.1/65/PV.9). La prise de conscience par la

conférence d'examen du TNP des conséquences humanitaires catastrophiques qui résulteraient de l'emploi des armes nucléaires devrait renforcer encore la nécessité pour tous les États de prendre d'urgence des mesures pour les éliminer. La Nouvelle-Zélande salue tous les efforts déployés à cette fin.

**M. Akram** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Lorsque prit fin la guerre froide, il était légitime d'espérer que les superpuissances procéderaient à des réductions drastiques de leurs arsenaux, sinon au désarmement nucléaire. Pourtant, deux décennies après la fin de la guerre froide, le statu quo persiste. En réalité, la complexité actuelle du système international, qui contraste avec la bipolarité rigide de la guerre froide, accroît les risques d'une erreur de calcul ou d'une utilisation accidentelle. Il n'est pas faux d'affirmer que les progrès en matière de désarmement nucléaire semblent avoir quasiment cessé.

Il importe également de souligner que c'est tout l'édifice du désarmement, de la maîtrise des armements et de la non-prolifération qui est gravement affecté par la poursuite de politiques discriminatoires fondées sur le recours aux deux poids, deux mesures. S'appuyant sur des concepts d'équilibre de la force, d'endiguement et de recherche du gain, certaines grandes puissances ont violé de manière flagrante ce qu'on appelle les règles de la non-prolifération qu'ils avaient eux-mêmes mis en place. L'Asie du Sud est la première région confrontée à cette politique de discrimination et des deux poids, deux mesures. Pour nombre d'États, cette réalité peut sembler lointaine, voire abstraite. Pour le Pakistan, elle constitue un danger évident et présent.

Les négociations multilatérales sur le désarmement sont le seul mécanisme permettant d'évaluer les menaces à la paix et à la sécurité internationales que font peser les armes nucléaires. L'objectif de ces négociations devrait être de parvenir à un désarmement véritable et non pas de se cacher derrière un écran de fumée. Jusqu'à présent, tout traité multilatéral négocié porte essentiellement sur des systèmes qui ont perdu de leur utilité pour les grandes puissances. Nous sommes troublés d'entendre certains États puissants prétendre que l'environnement mondial est plus favorable aujourd'hui au progrès en matière de désarmement nucléaire. Mais, dans le même temps, ils affirment que le consensus réalisé sur le Document final (résolution S-10/4) de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (SSOD-1) n'a plus aucune valeur aujourd'hui. La question se pose donc de savoir si les

États qui rejettent la validité de la SSOD-1 veulent conserver à jamais leurs armes nucléaires.

La SSOD-1 reste le seul instrument dont nous disposons, adopté par consensus, qui régit le mécanisme du désarmement multilatéral, ses objectifs et principes. Il se distingue par son exhaustivité, sa vision élargie et son approche non discriminatoire. Il est encore plus paradoxal que les États qui jettent un doute sur la validité de la SSOD-1 s'opposent à la convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement en vue de dégager un nouveau consensus sur le désarmement mondial.

La Charte des Nations Unies fait obligation aux nations de ne pas recourir ou menacer de recourir à la force. Cette obligation s'étend aux armes nucléaires. L'exigence de garanties de sécurité négatives est venue des États non dotés d'armes nucléaires dans les années 60, dans l'intérêt de leur sécurité, à laquelle ils ont droit en vertu de la Charte des Nations Unies. À l'instar de l'immense majorité des États Membres de l'ONU, le Pakistan considère que cette question peut désormais être débattue dans le cadre de négociations au sein de la Conférence du désarmement. Si les États qui sont opposés aux négociations sur des garanties de sécurité négatives pouvaient exprimer clairement les raisons de leur opposition, leur démarche contribuerait, sans contester, à l'instauration d'un climat de confiance et de compréhension.

Malgré les engagements qu'elles ont pris en matière de désarmement nucléaire au titre de la SSOD-1, les grandes puissances nucléaires se sont employées à détourner l'attention de la communauté internationale au profit de l'objectif plus limité de la non-prolifération nucléaire. Même cet objectif est poursuivi de manière sélective et discriminatoire. Rien ne ressemble plus à un évident tour de passe-passe que la soudaine redécouverte par les grandes puissances d'un traité interdisant la production de matières fissiles.

Il apparaît clairement qu'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, qui interdirait seulement la production future de matières fissiles mais ne prévoirait pas une réduction des stocks existants, ne serait qu'un arrangement de non-prolifération et non un arrangement de désarmement. Une évaluation plus approfondie du traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, comme on nous le propose, montre qu'il ne s'agit même pas d'une mesure de non-

prolifération. C'est la raison pour laquelle les grandes puissances nucléaires utiliseront les vastes stocks de matières fissiles déjà en leur possession pour poursuivre la fabrication d'armes nucléaires. En outre, elles sont disposées à n'inclure dans la définition des matières fissiles que l'uranium hautement enrichi et le plutonium de qualité militaire, afin d'utiliser, si elles le souhaitent, du plutonium de qualité réacteur et des matières fissiles pour la propulsion des navires transportant des armes nucléaires.

Au vu de ces éléments, le Pakistan, avec de nombreux autres pays, estime qu'en plus d'une interdiction de la production future de matières fissiles, il devrait être également prévu une réduction des stocks considérables de matières fissiles existants, si l'on veut véritablement atteindre les objectifs en matière de non-prolifération et en vue d'un désarmement effectif. Nous sommes aussi inquiets du fait que le traitement sélectif et discriminatoire de certains pays qui ont accès à des arrangements de coopération nucléaire civile non soumis à des garanties, en violation des règles de non-prolifération, n'accentue encore le déséquilibre actuel dans les stocks de matières fissiles au sein de notre région, amplifiant ainsi la menace stratégique qui pèse sur notre sécurité.

Le principe de sécurité égale entre les États est un principe reconnu, fondé sur le consensus réalisé lors de la SSOD-1. C'est sur la base de ce principe que le Pakistan a récusé les négociations sur le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, estimant qu'un traité aussi inapproprié maintiendrait le déséquilibre existant dans les stocks de matières fissiles et nous serait désavantageux sur le plan stratégique. Alors que nous nous étions ralliés au consensus sur un programme de travail pour la Conférence du désarmement en 2009 et avions appuyé la résolution relative au traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles à l'Assemblée générale, l'année dernière (résolution 64/29), les changements spectaculaires intervenus dans notre environnement stratégique, qui ont mené à la conclusion et à l'application d'accords de coopération nucléaires discriminatoires dans notre région par certaines grandes puissances nucléaires, a profondément bouleversé les données stratégiques du Pakistan. C'est pourquoi nous sommes contraints de nous opposer aux négociations portant sur un traité inapproprié.

Nous estimons que notre politique repose sur le principe et la défense de nos intérêts de sécurité nationale. Aucun autre pays ne ferait moins pour sa

sécurité. Néanmoins, le Pakistan est disposé à participer aux négociations au sein de la Conférence du désarmement sur d'autres questions centrales, telles que le désarmement nucléaire, les garanties de sécurité négatives et la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Le fait que des négociations sur une de ces trois questions n'aient pas débuté au sein de la Conférence tient à l'opposition d'autres États à ces négociations. Par conséquent, la communauté internationale doit leur demander la raison de leur opposition à la tenue de négociations sur ces questions. Leur silence, tant au sein de cette commission que de la Conférence, soulèvent des questions sur leurs motivations et leur engagement à l'égard du désarmement nucléaire.

Avant de terminer, j'aimerais exprimer officiellement ma surprise après les observations faites sur le fonctionnement de la Conférence du désarmement par une personnalité aussi éminente que M. Sergei Ordzhonikidze, Secrétaire général de la Conférence, devant la Première Commission, le 13 octobre (voir [A/C.1/65/PV.9](#)). Je regrette qu'il ne soit pas présent aujourd'hui pour entendre mes observations sur ce sujet, mais je m'assurerais qu'elles lui parviendront. Ses prédictions très pessimistes quant à l'avenir de la Conférence et ses propositions pour faire sortir la Conférence de son impasse, bien qu'elles soient sans aucun doute le fruit de bonnes intentions, mettraient en péril l'ensemble du mécanisme du désarmement international. La règle du consensus constitue la base sur laquelle fonctionne la Conférence. Seule la Conférence du désarmement peut changer cette règle. Toute tentative pour déroger à cette règle ferait s'écrouler l'ensemble de l'édifice.

Il est surprenant également que le Secrétaire général de la Conférence du désarmement ait attendu quasiment la fin de ses fonctions pour changer les règles de procédure de la Conférence afin de la sortir d'une impasse qui dure depuis plus de 10 ans. Si cela est dû au fait que la Conférence s'est entendue sur un programme de travail en 2009, qu'en est-il de l'adoption par consensus par la SSOD-1 de la décision de tenir des négociations sur le désarmement nucléaire au sein de la Conférence du désarmement, qui est intervenue plusieurs décennies auparavant mais qui continue d'être l'objet d'une impasse au sein de la Conférence?

La démarche clairement partisane adoptée par le Secrétaire général de la Conférence du désarmement dessert l'instance que nous appelons la Conférence du

désarmement et qu'il représente, laquelle exige les critères de professionnalisme et de neutralité les plus exigeants de la part des fonctionnaires internationaux.

**M<sup>me</sup> Kennedy** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : J'aimerais revenir plus particulièrement sur les observations faites à la fin de la déclaration précédente. Je tiens à déclarer officiellement que, bien entendu, on peut ne pas être toujours d'accord avec ce qu'un fonctionnaire international accomplit dans l'exercice de ses fonctions. Mais je suis convaincue que le Secrétaire général de la Conférence du désarmement a fidèlement reflété le souhait du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en cherchant à sortir la Conférence du désarmement de son impasse, et à faire ainsi progresser, de bonne foi, l'ensemble de la question de la maîtrise des armements. Je crois que le mérite lui revient, comme au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, d'avoir tenté de résoudre certaines questions très complexes.

Par ailleurs, je réfute l'idée selon laquelle le statu quo se prolongerait. Afin de ne pas abuser de la patience de la Commission en égrenant des statistiques,

je dirai simplement, au nom de mon gouvernement, que nous avons effectivement procédé à des réductions massives de nos arsenaux nucléaires, tant sur le plan unilatéral que bilatéral avec nos partenaires de la Fédération de Russie, et que de nombreux États, qui le confirmeront eux-mêmes, ont pris également un certain nombre de mesures. Il appartient à ces États – je le répète – de s'exprimer sur ce sujet, mais j'estime simplement que cette affirmation est inexacte.

**M. Duncan** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je souhaite simplement déclarer officiellement que, du point de vue du Royaume-Uni, nous regrettons vivement la déclaration faite il y a peu, qui comportait une critique à l'égard du Secrétaire général de la Conférence du désarmement et de son équipe. Pour notre part, nous estimons qu'ils ont eu une attitude louable, en de nombreuses occasions, ces dernières années, en cherchant à faire progresser la question de la maîtrise des armements et du désarmement. Ils méritent notre plein appui. Nous regrettons beaucoup la déclaration faite récemment.

*La séance est levée à 17 h 25.*